



**Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
de Champagne-Ardenne**

**Séance du 06 février 2012
Avis n° 2012-1**

Avis sur la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale des Etangs de Belval-en-Argonne

Vu le dossier de demande de classement en réserve naturelle régionale présenté par l'association Natuurpunt, la LPO, le CENCA et la commune de Belval-en-Argonne en septembre 2011 ;
Vue la grille d'évaluation globale du site renseignée par le Conseil Régional de Champagne-Ardenne (version du 7/01/2012) ;
Vue la fiche synthétique «Projet de Réserve naturelle régionale étangs de Belval-en-Argonne» ;
Après délibération en séance du CSRPN le 6 février 2012 ;
Sur présentation de monsieur Sylvain GAUDIN, rapporteur ;

Article unique :

Le CSRPN émet un avis favorable à la demande de classement en Réserve Naturelle Régionale (RNR) des étangs de Belval-en-Argonne, aux motifs suivants :

- ce site présente un nombre important d'espèces patrimoniales (oiseaux, insectes, amphibiens, mammifères, flore) ;
- ce site présente des milieux naturels diversifiés, à fort potentiel écologique ;
- le classement en réserve naturelle régionale permettra de protéger les espèces présentes et d'approfondir les connaissances sur les milieux et les espèces patrimoniales déjà recensées, voire sur celles qui seront ensuite découvertes.

Fait à Châlons-en-Champagne, le

Le président du CSRPN

Daniel YON

